

Informations Clé pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TRECENTO SANTÉ

(Part I EUR - Code ISIN FR0013392461)

Fonds Commun de Placement géré par TRECENTO ASSET MANAGEMENT

Objectif de gestion et politique d'investissement

Le FCP Trecento Santé est un fonds qui investit en actions de sociétés internationales exposées au secteur de la santé (notamment pharmacie, biotechnologies, diagnostic et technologie médicale, gestion des hôpitaux et centres de soins) et ce sans référence à un indice.

Le fonds Trecento Santé a pour objectif d'offrir une performance annuelle supérieure à 8 % nette de frais sur la durée de placement recommandée d'un minimum de cinq (5) ans.

Le FCP appartient à la classification des OPCVM « Actions Internationales ».

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherche pas à reproduire, tant au niveau géographique, qu'au niveau sectoriel, la composition d'un indicateur de référence.

Pour atteindre l'objectif de gestion du fonds, l'équipe de gestion met en œuvre des stratégies d'investissement sur les actions internationales. Le FCP investit dans des grandes, moyennes et/ou petites sociétés dont la capitalisation est pour l'essentiel supérieure à 100 Millions d'euros.

L'équipe de gestion s'autorise à couvrir l'exposition actions d'une partie du portefeuille de façon opportuniste. L'exposition globale aux marchés d'actions pourra évoluer entre 60% minimum et 100%.

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés, organisés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques actions et/ou de taux et/ou de change (uniquement en couverture).

Afin d'investir les éventuelles liquidités disponibles, le fonds peut également investir de 0 à 40% de son actif en obligations et/ou titres de créances en direct ou au travers d'OPCVM ou de FIA. Les investissements sur les obligations et titres de créances sont principalement effectués en obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou par des émetteurs privés sur l'ensemble des marchés internationaux. Il n'y a pas de règle de répartition stricte entre dette publique et dette privée, la latitude étant laissée au gérant.

Le FCP peut investir sur des instruments appartenant à la catégorie « Investment grade » lors de leur acquisition, ou à défaut d'une notation long terme correspondante, bénéficiant d'une notation interne à la société de gestion qui réponde à des critères équivalents. La part des TCN et obligations ayant une notation inférieure à Baa3 et/ou BBB- (Moody's et Standard & Poor's), considérés comme des titres spéculatifs, ou n'ayant pas de notation, ne représentera pas plus de 10% de l'actif net du fonds. La part des titres de créance et des instruments de marché monétaire est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité au taux d'intérêt comprise entre 0 et 1. Le risque de change peut représenter 100% de l'actif.

Le portefeuille de Trecento Santé résulte d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement.

Sur la base de l'univers d'investissement des entreprises cotées exposées au secteur de la santé, l'équipe de gestion sélectionne les valeurs qui lui semblent les plus pertinentes en termes de potentiel de plus-value. Cette étape repose sur une analyse fondamentale conjointe de la situation de l'entreprise (valorisation, solvabilité, qualité du management) et des perspectives de croissance et de commercialisation de nouveaux produits/molécules/services.

Dans le cadre de leurs analyses, les gérants pourront consulter à titre indicatif le comité d'expert santé de Trecento Asset Management. Ce comité est composé de dirigeants et d'entrepreneurs du secteur de la santé ayant accepté d'apporter une vision « terrain » à l'équipe de gestion. Ce comité ne dispose d'aucun pouvoir de décision, l'équipe de gestion reste indépendante dans ses choix et prises de décision.

La gestion, discrétionnaire et de conviction, autorise une forte autonomie dans le choix des investissements et la concentration du portefeuille sur un nombre restreint de valeurs. L'équipe de gestion ne s'impose aucune contrainte de répartition géographique, sectorielle ou de taille de capitalisation, mais veille en permanence à la diversification au sein du portefeuille.

Indicateurs de risque suivis : Afin d'appréhender le niveau de risque associé au portefeuille, l'équipe de gestion mesure des indicateurs tels que la volatilité, l'écart de suivi.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation des revenus et des plus-values nettes

Durée minimale de placement recommandée : La durée minimale de placement recommandée est supérieure à cinq (5) ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscriptions et de rachats :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour (J) de calcul de la valeur liquidative avant 16h30 chez CACEIS Bank et sont exécutées le premier jour ouvré suivant sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse de J et publiée à J+1.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible dans le prospectus)

Profil de risque et de rendement



- le niveau de risque ne préjuge pas du niveau de risque futur ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque » ;

Ce fonds est classé dans la catégorie 5 compte tenu de la volatilité historique des marchés d'actions internationales sur une période de 5 ans. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée.

Risques non pris en compte par l'indicateur :

- **Risque de crédit** : ce risque représente le risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de contrepartie** : Le FCP peut encourir des pertes au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie sur ses opérations de swaps, de CFDs, de contrats à terme, d'emprunt ou de prêt de titres en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses engagements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement

Droits d'entrée/de souscription	2,5% TTC
Droits de sortie/de rachat	Néant

Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs : vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller ou de votre distributeur.

Frais prélevés par l'OPCVM sur une année

Frais courants (*)	Part « I EUR » 3,05 % TTC
---------------------------	---------------------------

Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances

Commission de performance (**)	15% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 8% avec High Water Mark
---------------------------------------	---

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un véhicule de gestion collective.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur une estimation basée sur les frais de la part R EUR de l'exercice précédent, clos au 31/12/2018.

(**) La première période de clôture pour les commissions de surperformance de la part I EUR sera le 31/12/2019

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site Internet www.trecento-am.com

Historique de performance

- La part I EUR ayant été créée en date du 31/12/2018, l'historique de performance de la part n'est pas disponible.

Performances passées

- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
- Les performances sont calculées nettes de frais, et sont évaluées dans la devise du fonds en Euro.
- Date de création de l'OPCVM : 14/12/2012. Date de création (estimée) de la part I EUR : 31/12/2018.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
- Représentant Suisse : CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon
- Service de paiement suisse : Caceis Bank, succursale de Nyon/Suisse, 35 route de Signy, CH-1260 Nyon
- Le prospectus le règlement de gestion, les informations clés pour l'investisseur ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du Représentant en Suisse.
- La dernière valeur liquidative des parts peut être obtenue auprès de la société de gestion **TRECENTO ASSET MANAGEMENT**, 33 rue de Miromesnil - 75008 PARIS, France
Téléphone : +33 1 57 13 55 55
Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion, et sur le site internet www.trecento-am.com
- Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé au souscripteur de se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou auprès de son conseiller fiscal habituel.
- La responsabilité de **TRECENTO ASSET MANAGEMENT** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
- Le détail de la politique de rémunération est disponible sur le site internet de Trecento Asset Management www.trecento-am.com. Une version papier sera envoyée à tout investisseur qui en fera la demande.
Vous pouvez trouver plus d'information sur ces parts sur le site www.trecento-am.com et dans le prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro d'agrément FCP20120383 (agréé en date du 28/09/2012)

Trecento Asset Management est agréée en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14/05/2019

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TRECENTO SANTÉ
(Part R EUR - Code ISIN FR0011319664)
Fonds Commun de Placement géré par TRECENTO ASSET MANAGEMENT

Objectif de gestion et politique d'investissement

Le FCP Trecento Santé est un fonds qui investit en actions de sociétés internationales exposées au secteur de la santé (notamment pharmacie, biotechnologies, diagnostic et technologie médicale, gestion des hôpitaux et centres de soins) et ce sans référence à un indice.

Le fonds Trecento Santé a pour objectif d'offrir une performance annuelle supérieure à 7 % nette de frais sur la durée de placement recommandée d'un minimum de cinq (5) ans.

Le FCP appartient à la classification des OPCVM « Actions Internationales ».

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherche pas à reproduire, tant au niveau géographique, qu'au niveau sectoriel, la composition d'un indicateur de référence.

Pour atteindre l'objectif de gestion du fonds, l'équipe de gestion met en œuvre des stratégies d'investissement sur les actions internationales. Le FCP investit dans des grandes, moyennes et/ou petites sociétés dont la capitalisation est pour l'essentiel supérieure à 100 Millions d'euros.

L'équipe de gestion s'autorise à couvrir l'exposition actions d'une partie du portefeuille de façon opportuniste. L'exposition globale aux marchés d'actions pourra évoluer entre 60% minimum et 100%.

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés, organisés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques actions et/ou de taux et/ou de change (uniquement en couverture).

Afin d'investir les éventuelles liquidités disponibles, le fonds peut également investir de 0 à 40% de son actif en obligations et/ou titres de créances en direct ou au travers d'OPCVM ou de FIA. Les investissements sur les obligations et titres de créances sont principalement effectués en obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou par des émetteurs privés sur l'ensemble des marchés internationaux. Il n'y a pas de règle de répartition stricte entre dette publique et dette privée, la latitude étant laissée au gérant.

Le FCP peut investir sur des instruments appartenant à la catégorie « Investment grade » lors de leur acquisition, ou à défaut d'une notation long terme correspondante, bénéficiant d'une notation interne à la société de gestion qui réponde à des critères équivalents. La part des TCN et obligations ayant une notation inférieure à Baa3 et/ou BBB- (Moody's et Standard & Poor's), considérés comme des titres spéculatifs, ou n'ayant pas de notation, ne représentera pas plus de 10% de l'actif net du fonds. La part des titres de créance et des instruments de marché monétaire est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité au taux d'intérêt comprise entre 0 et 1. Le risque de change peut représenter 100% de l'actif.

Le portefeuille de Trecento Santé résulte d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement.

Sur la base de l'univers d'investissement des entreprises cotées exposées au secteur de la santé, l'équipe de gestion sélectionne les valeurs qui lui semblent les plus pertinentes en termes de potentiel de plus-value. Cette étape repose sur une analyse fondamentale conjointe de la situation de l'entreprise (valorisation, solvabilité, qualité du management) et des perspectives de croissance et de commercialisation de nouveaux produits/molécules/services.

Dans le cadre de leurs analyses, les gérants pourront consulter à titre indicatif le comité d'expert santé de Trecento Asset Management. Ce comité est composé de dirigeants et d'entrepreneurs du secteur de la santé ayant accepté d'apporter une vision « terrain » à l'équipe de gestion. Ce comité ne dispose d'aucun pouvoir de décision, l'équipe de gestion reste indépendante dans ses choix et prises de décision.

La gestion, discrétionnaire et de conviction, autorise une forte autonomie dans le choix des investissements et la concentration du portefeuille sur un nombre restreint de valeurs. L'équipe de gestion ne s'impose aucune contrainte de répartition géographique, sectorielle ou de taille de capitalisation, mais veille en permanence à la diversification au sein du portefeuille.

Indicateurs de risque suivis : Afin d'appréhender le niveau de risque associé au portefeuille, l'équipe de gestion mesure des indicateurs tels que la volatilité, l'écart de suivi.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation des revenus et des plus-values nettes

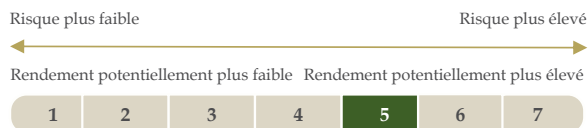
Durée minimale de placement recommandée : La durée minimale de placement recommandée est supérieure à cinq (5) ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscriptions et de rachats :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour (J) de calcul de la valeur liquidative avant 16h30 chez CACEIS Bank France et sont exécutées le premier jour ouvré suivant sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse de J et publiée à J+1.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible dans le prospectus)

Profil de risque et de rendement



- le niveau de risque ne préjuge pas du niveau de risque futur ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque » ;

Ce fonds est classé dans la catégorie 5 compte tenu de la volatilité historique des marchés d'actions internationales sur une période de 5 ans. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée.

Risques non pris en compte par l'indicateur :

- **Risque de crédit** : ce risque représente le risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de contrepartie** : Le FCP peut encourir des pertes au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie sur ses opérations de swaps, de CFDs, de contrats à terme, d'emprunt ou de prêt de titres en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses engagements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Droits d'entrée/de souscription	2,5% TTC
Droits de sortie/de rachat	Néant
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs : vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller ou de votre distributeur.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants (*)	Part « R EUR » 4,05 % TTC
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance (**)	15% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 7% avec High Water Mark

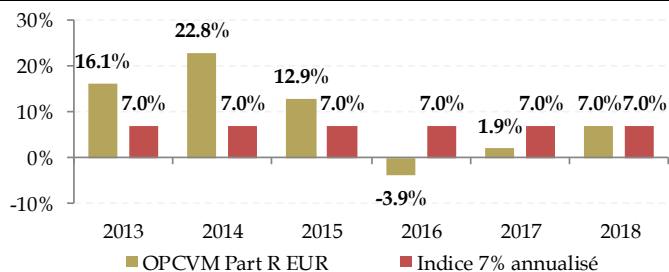
Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un véhicule de gestion collective.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2018.

(**) Les frais relatifs à la commission de surperformance de la part EUR pour l'année 2017 s'élèvent à 1,24%.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site Internet www.trecento-am.com



Performances passées

- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
- Les performances sont calculées nettes de frais, et sont évaluées dans la devise du fonds en Euro.
- Date de création de l'OPCVM : 14/12/2012

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
 - Représentant Suisse : CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon
 - Service de paiement suisse : Caceis Bank, succursale de Nyon/Suisse, 35 route de Signy, CH-1260 Nyon
 - Le prospectus le règlement de gestion, les informations clés pour l'investisseur ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du Représentant en Suisse.
 - La dernière valeur liquidative des parts peut être obtenue auprès de la société de gestion **TRECENTO ASSET MANAGEMENT**, 33 rue de Miromesnil - 75008 PARIS, France
Téléphone : +33 1 57 13 55 55
 - Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion, et sur le site internet www.trecento-am.com
 - Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé au souscripteur de se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou auprès de son conseiller fiscal habituel.
 - La responsabilité de **TRECENTO ASSET MANAGEMENT** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
 - Le détail de la politique de rémunération est disponible sur le site internet de Trecento Asset Management www.trecento-am.com. Une version papier sera envoyée à tout investisseur qui en fera la demande.
- Vous pouvez trouver plus d'information sur ces parts sur le site www.trecento-am.com et dans le prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro d'agrément FCP20120383 (agréé en date du 28/09/2012)

Trecento Asset Management est agréée en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14/05/2019

Informations Clé pour l'Investisseur

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TRECENTO SANTÉ

(Part R USD - Code ISIN FR0013224391)

Fonds Commun de Placement géré par TRECENTO ASSET MANAGEMENT

Objectif de gestion et politique d'investissement

Le FCP Trecento Santé est un fonds qui investit en actions de sociétés internationales exposées au secteur de la santé (notamment pharmacie, biotechnologies, diagnostic et technologie médicale, gestion des hôpitaux et centres de soins) et ce sans référence à un indice.

Le fonds Trecento Santé a pour objectif d'offrir une performance annuelle supérieure à 7 % nette de frais sur la durée de placement recommandée d'un minimum de cinq (5) ans.

Le FCP appartient à la classification des OPCVM « Actions Internationales ».

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherche pas à reproduire, tant au niveau géographique, qu'au niveau sectoriel, la composition d'un indicateur de référence.

Pour atteindre l'objectif de gestion du fonds, l'équipe de gestion met en œuvre des stratégies d'investissement sur les actions internationales. Le FCP investit dans des grandes, moyennes et/ou petites sociétés dont la capitalisation est pour l'essentiel supérieure à 100 Millions d'euros.

L'équipe de gestion s'autorise à couvrir l'exposition actions d'une partie du portefeuille de façon opportuniste. L'exposition globale aux marchés d'actions pourra évoluer entre 60% minimum et 100%.

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés, organisés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques actions et/ou de taux et/ou de change (uniquement en couverture).

Afin d'investir les éventuelles liquidités disponibles, le fonds peut également investir de 0 à 40% de son actif en obligations et/ou titres de créances en direct ou au travers d'OPCVM ou de FIA. Les investissements sur les obligations et titres de créances sont principalement effectués en obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou par des émetteurs privés sur l'ensemble des marchés internationaux. Il n'y a pas de règle de répartition stricte entre dette publique et dette privée, la latitude étant laissée au gérant.

Le FCP peut investir sur des instruments appartenant à la catégorie « Investment grade » lors de leur acquisition, ou à défaut d'une notation long terme correspondante, bénéficiant d'une notation interne à la société de gestion qui réponde à des critères équivalents. La part des TCN et obligations ayant une notation inférieure à Baa3 et/ou BBB- (Moody's et Standard & Poor's), considérés comme des titres spéculatifs, ou n'ayant pas de notation, ne représentera pas plus de 10% de l'actif net du fonds. La part des titres de créance et des instruments de marché monétaire est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité au taux d'intérêt comprise entre 0 et 1. Le risque de change peut représenter 100% de l'actif.

Le portefeuille de Trecento Santé résulte d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement.

Sur la base de l'univers d'investissement des entreprises cotées exposées au secteur de la santé, l'équipe de gestion sélectionne les valeurs qui lui semblent les plus pertinentes en termes de potentiel de plus-value. Cette étape repose sur une analyse fondamentale conjointe de la situation de l'entreprise (valorisation, solvabilité, qualité du management) et des perspectives de croissance et de commercialisation de nouveaux produits/molécules/services.

Dans le cadre de leurs analyses, les gérants pourront consulter à titre indicatif le comité d'expert santé de Trecento Asset Management. Ce comité est composé de dirigeants et d'entrepreneurs du secteur de la santé ayant accepté d'apporter une vision « terrain » à l'équipe de gestion. Ce comité ne dispose d'aucun pouvoir de décision, l'équipe de gestion reste indépendante dans ses choix et prises de décision.

La gestion, discrétionnaire et de conviction, autorise une forte autonomie dans le choix des investissements et la concentration du portefeuille sur un nombre restreint de valeurs. L'équipe de gestion ne s'impose aucune contrainte de répartition géographique, sectorielle ou de taille de capitalisation, mais veille en permanence à la diversification au sein du portefeuille.

Indicateurs de risque suivis : Afin d'appréhender le niveau de risque associé au portefeuille, l'équipe de gestion mesure des indicateurs tels que la volatilité, l'écart de suivi.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation des revenus et des plus-values nettes

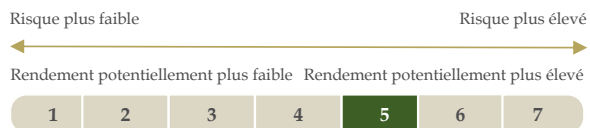
Durée minimale de placement recommandée : La durée minimale de placement recommandée est supérieure à cinq (5) ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscriptions et de rachats :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour (J) de calcul de la valeur liquidative avant 16h30 chez CACEIS Bank France et sont exécutées le premier jour ouvré suivant sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse de J et publiée à J+1.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible dans le prospectus)

Profil de risque et de rendement



- le niveau de risque ne préjuge pas du niveau de risque futur ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque » ;

Ce fonds est classé dans la catégorie 5 compte tenu de la volatilité historique des marchés d'actions internationales sur une période de 5 ans. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée.

Risques non pris en compte par l'indicateur :

- **Risque de crédit** : ce risque représente le risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de contrepartie** : Le FCP peut encourir des pertes au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie sur ses opérations de swaps, de CFDs, de contrats à terme, d'emprunt ou de prêt de titres en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses engagements.

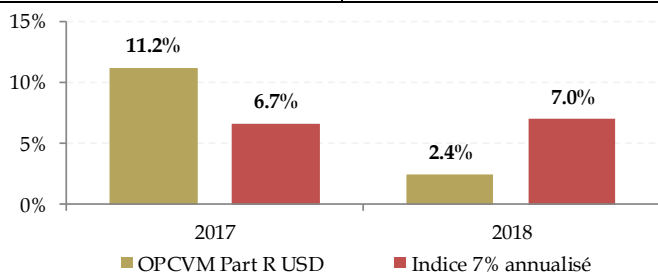
Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Droits d'entrée/de souscription	2,5% TTC
Droits de sortie/de rachat	Néant
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs : vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller ou de votre distributeur.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants (*)	Part « R USD » 4,04 % TTC
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance (**)	15% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 7% avec High Water Mark

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un véhicule de gestion collective.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2018.

(**) Les frais relatifs à la commission de surperformance de la part R USD pour l'année civile 2018 s'élèvent à -0,88%, sachant que la première période de calcul pour les commissions de surperformance de la part R USD a été du 17/01/2017 au 31/12/2018. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site Internet www.trecento-am.com



Performances passées

- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
- Les performances sont calculées nettes de frais, et sont évaluées dans la devise du fonds en Euro.
- Date de création de l'OPCVM : 14/12/2012, date de création de la part R USD : 17/01/2017.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
 - Représentant Suisse : CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon
 - Service de paiement suisse : Caceis Bank, succursale de Nyon/Suisse, 35 route de Signy, CH-1260 Nyon
 - Le prospectus le règlement de gestion, les informations clés pour l'investisseur ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du Représentant en Suisse.
 - La dernière valeur liquidative des parts peut être obtenue auprès de la société de gestion **TRECENTO ASSET MANAGEMENT**, 33 rue de Miromesnil - 75008 PARIS, France
Téléphone : +33 1 57 13 55 55
 - Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion, et sur le site internet www.trecento-am.com
 - Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé au souscripteur de se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou auprès de son conseiller fiscal habituel.
 - La responsabilité de **TRECENTO ASSET MANAGEMENT** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
 - Le détail de la politique de rémunération est disponible sur le site internet de Trecento Asset Management www.trecento-am.com. Une version papier sera envoyée à tout investisseur qui en fera la demande.
- Vous pouvez trouver plus d'information sur ces parts sur le site www.trecento-am.com et dans le prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro d'agrément FCP20120383 (agréé en date du 28/09/2012)

Trecento Asset Management est agréée en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14/05/2019

Ce document fournit des informations essentielles aux investisseurs de cet OPCVM. Il ne s'agit pas d'un document promotionnel. Les informations qu'il contient vous sont fournies conformément à une obligation légale, afin de vous aider à comprendre en quoi consiste un investissement dans ce fonds et quels risques y sont associés. Il vous est conseillé de le lire pour décider en connaissance de cause d'investir ou non.

TRECENTO SANTÉ
(Part R CHF - Code ISIN FR0013224409)
Fonds Commun de Placement géré par TRECENTO ASSET MANAGEMENT

Objectif de gestion et politique d'investissement

Le FCP Trecento Santé est un fonds qui investit en actions de sociétés internationales exposées au secteur de la santé (notamment pharmacie, biotechnologies, diagnostic et technologie médicale, gestion des hôpitaux et centres de soins) et ce sans référence à un indice.

Le fonds Trecento Santé a pour objectif d'offrir une performance annuelle supérieure à 7 % nette de frais sur la durée de placement recommandée d'un minimum de cinq (5) ans.

Le FCP appartient à la classification des OPCVM « Actions Internationales ».

L'attention des investisseurs est attirée sur le fait que le style de gestion étant discrétionnaire, la composition du portefeuille ne cherche pas à reproduire, tant au niveau géographique, qu'au niveau sectoriel, la composition d'un indicateur de référence.

Pour atteindre l'objectif de gestion du fonds, l'équipe de gestion met en œuvre des stratégies d'investissement sur les actions internationales. Le FCP investit dans des grandes, moyennes et/ou petites sociétés dont la capitalisation est pour l'essentiel supérieure à 100 Millions d'euros.

L'équipe de gestion s'autorise à couvrir l'exposition actions d'une partie du portefeuille de façon opportuniste. L'exposition globale aux marchés d'actions pourra évoluer entre 60% minimum et 100%.

Le FCP peut intervenir sur les marchés à terme réglementés, organisés ou de gré à gré, français et/ou étrangers, pour couvrir ou exposer le portefeuille aux risques actions et/ou de taux et/ou de change (uniquement en couverture).

Afin d'investir les éventuelles liquidités disponibles, le fonds peut également investir de 0 à 40% de son actif en obligations et/ou titres de créances en direct ou au travers d'OPCVM ou de FIA. Les investissements sur les obligations et titres de créances sont principalement effectués en obligations et autres titres de créances émis par des émetteurs publics ou par des émetteurs privés sur l'ensemble des marchés internationaux. Il n'y a pas de règle de répartition stricte entre dette publique et dette privée, la latitude étant laissée au gérant.

Le FCP peut investir sur des instruments appartenant à la catégorie « Investment grade » lors de leur acquisition, ou à défaut d'une notation long terme correspondante, bénéficiant d'une notation interne à la société de gestion qui réponde à des critères équivalents. La part des TCN et obligations ayant une notation inférieure à Baa3 et/ou BBB- (Moody's et Standard & Poor's), considérés comme des titres spéculatifs, ou n'ayant pas de notation, ne représentera pas plus de 10% de l'actif net du fonds. La part des titres de créance et des instruments de marché monétaire est gérée à l'intérieur d'une fourchette de sensibilité au taux d'intérêt comprise entre 0 et 1. Le risque de change peut représenter 100% de l'actif.

Le portefeuille de Trecento Santé résulte d'une analyse quantitative et qualitative de l'univers d'investissement.

Sur la base de l'univers d'investissement des entreprises cotées exposées au secteur de la santé, l'équipe de gestion sélectionne les valeurs qui lui semblent les plus pertinentes en termes de potentiel de plus-value. Cette étape repose sur une analyse fondamentale conjointe de la situation de l'entreprise (valorisation, solvabilité, qualité du management) et des perspectives de croissance et de commercialisation de nouveaux produits/molécules/services.

Dans le cadre de leurs analyses, les gérants pourront consulter à titre indicatif le comité d'expert santé de Trecento Asset Management. Ce comité est composé de dirigeants et d'entrepreneurs du secteur de la santé ayant accepté d'apporter une vision « terrain » à l'équipe de gestion. Ce comité ne dispose d'aucun pouvoir de décision, l'équipe de gestion reste indépendante dans ses choix et prises de décision.

La gestion, discrétionnaire et de conviction, autorise une forte autonomie dans le choix des investissements et la concentration du portefeuille sur un nombre restreint de valeurs. L'équipe de gestion ne s'impose aucune contrainte de répartition géographique, sectorielle ou de taille de capitalisation, mais veille en permanence à la diversification au sein du portefeuille.

Indicateurs de risque suivis : Afin d'appréhender le niveau de risque associé au portefeuille, l'équipe de gestion mesure des indicateurs tels que la volatilité, l'écart de suivi.

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation des revenus et des plus-values nettes

Durée minimale de placement recommandée : La durée minimale de placement recommandée est supérieure à cinq (5) ans. Ce fonds pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant cette date.

Conditions de souscriptions et de rachats :

Les demandes de souscriptions et de rachats sont centralisées chaque jour (J) de calcul de la valeur liquidative avant 16h30 chez CACEIS Bank France et sont exécutées le premier jour ouvré suivant sur la valeur liquidative calculée sur les cours de clôture de bourse de J et publiée à J+1.

Le présent OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des Etats Unis d'Amérique/"U.S. Person" (la définition est disponible dans le prospectus)

Profil de risque et de rendement



- le niveau de risque ne préjuge pas du niveau de risque futur ;
- la catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps ;
- la catégorie la plus faible ne signifie pas « sans risque » ;

Ce fonds est classé dans la catégorie 5 compte tenu de la volatilité historique des marchés d'actions internationales sur une période de 5 ans. Les données historiques telles que celles utilisées pour calculer l'indicateur synthétique peuvent ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée.

Risques non pris en compte par l'indicateur :

- **Risque de crédit** : ce risque représente le risque de baisse de la qualité de crédit d'un émetteur ou de défaut de ce dernier pouvant entraîner une baisse de la valeur liquidative.
- **Risque de contrepartie** : Le FCP peut encourir des pertes au titre de ses engagements vis-à-vis d'une contrepartie sur ses opérations de swaps, de CFDs, de contrats à terme, d'emprunt ou de prêt de titres en cas de défaillance de celle-ci ou de son incapacité à faire face à ses engagements.

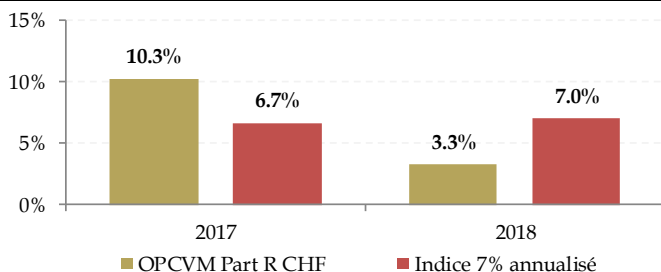
Frais ponctuels prélevés avant ou après votre investissement	
Droits d'entrée/de souscription	2,5% TTC
Droits de sortie/de rachat	Néant
Les frais d'entrée et de sortie affichés sont des frais maximums. Dans certain cas, les frais payés peuvent être inférieurs : vous pouvez obtenir plus d'information auprès de votre conseiller ou de votre distributeur.	
Frais prélevés par l'OPCVM sur une année	
Frais courants (*)	Parts « R CHF » 4,05 % TTC
Frais prélevés par l'OPCVM dans certaines circonstances	
Commission de performance (**)	15% TTC au-delà d'une performance annuelle nette de 7% avec High Water Mark

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distributions des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Les frais courants ne comprennent pas : les commissions de surperformance et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée et/ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts d'un véhicule de gestion collective.

(*) L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos au 31/12/2018.

(**) Les frais relatifs à la commission de surperformance de la part R CHF pour l'année civile 2018 s'élèvent à -0,72%, sachant que la première période de calcul pour les commissions de surperformance de la part R CHF a été du 17/01/2017 au 31/12/2018. Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer au prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site Internet www.trecento-am.com



Performances passées

- Les performances passées ne préjugent pas des performances futures. Elles ne sont pas constantes dans le temps.
- Les performances sont calculées nettes de frais, et sont évaluées dans la devise du fonds en Euro.
- Date de création de l'OPCVM : 14/12/2012, date de création de la part R CHF : 17/01/2017.

Informations pratiques

- Dépositaire : CACEIS Bank
 - Représentant Suisse : CACEIS (Switzerland) SA, Route de Signy 35, 1260 Nyon
 - Service de paiement suisse : Caceis Bank, succursale de Nyon/Suisse, 35 route de Signy, CH-1260 Nyon
 - Le prospectus le règlement de gestion, les informations clés pour l'investisseur ainsi que les derniers rapports annuels et semestriels du Fonds peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du Représentant en Suisse.
 - La dernière valeur liquidative des parts peut être obtenue auprès de la société de gestion **TRECENTO ASSET MANAGEMENT**, 33 rue de Miromesnil - 75008 PARIS, France
Téléphone : +33 1 57 13 55 55
 - Le lieu de publication de la valeur liquidative se situe dans les locaux de la société de gestion, et sur le site internet www.trecento-am.com
 - Selon le régime fiscal de l'investisseur, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de FCP peuvent être soumis à taxation. Il est conseillé au souscripteur de se renseigner à ce sujet auprès du commercialisateur de l'OPCVM ou auprès de son conseiller fiscal habituel.
 - La responsabilité de **TRECENTO ASSET MANAGEMENT** ne peut être engagée que sur la base de déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.
 - Le détail de la politique de rémunération est disponible sur le site internet de Trecento Asset Management www.trecento-am.com. Une version papier sera envoyée à tout investisseur qui en fera la demande.
- Vous pouvez trouver plus d'information sur ces parts sur le site www.trecento-am.com et dans le prospectus de l'OPCVM.

Ce fonds est agréé en France et réglementé par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) sous le numéro d'agrément FCP20120383 (agréé en date du 28/09/2012)

Trecento Asset Management est agréée en France et réglementée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF)
Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 14/05/2019